

BULLETIN EXPRESS

UN REJET MASSIF ET UNANIME DES OFFRES PATRONALES

Fallait-il s'en étonner, diront certains! Dans les 39 syndicats sur 42 qui ont tenu une assemblée générale sur les offres patronales du 19 février 1986, le rejet a été unanime presque partout. De plus, la participation aux assemblées a enregistré une augmentation très importante dans la grande majorité des cegeps.

Plusieurs syndicats ont accompagné leur rejet d'une manifestation visible, tel que le recommandait l'Atelier sectoriel; des intersyndicales se sont créées ou recréées avec les employé-e-s de soutien et les professionnel-le-s.

Des syndicats comme celui de Yanier (comté de Robert Bourassa) ont signifié leur mécontentement au bureau de leur député, Dawson a manifesté contre les coupures dans la qualité de l'éducation aux Etats-généraux qui avaient lieu au Palais des Congrès et d'autres (Gaspé, Jonquière, Montmorency, Rimouski, Alma, Rosemont) ont interpellé leur administration pour lui déposer (lire retourner) ses offres, la Loi 37, le décret. D'autres syndicats ont l'intention de poser des actions mais ils ne nous en ont pas encore fait rapport.

RAPPORT DE LA TABLE SECTORIELLE DE NEGOCIATION

Nous avons rencontré la partie patronale à la table de négociation, la semaine dernière, et nous l'avons informée du rejet des offres par les membres. Nous avons réaffirmé que nous ne considérons pas leur dépôt comme pouvant servir de base de discussion. Nous avons réitéré notre volonté de négocier l'ensemble de la convention collective. Nous nous sommes également réservés le droit de contester leur interprétation de la Loi 37 et de l'Annexe "A" chaque fois que cela causerait problème. (suite au verso)

D'autre part, nous avons précisé à la partie patronale que nous ne trouvons pas à propos de parapher quelque texte que ce soit, même là où nos dépôts sont identiques, tant que nous n'aurons pas une vision globale de l'ensemble des textes qui doivent figurer dans la convention collective.

L'EDUCATION DES ADULTES

Au cours de cette rencontre, la question principale que nous avons abordée fut l'Education des adultes, à partir de la clause 2-1.03.

Nos demandes sont fondées sur l'ensemble des recommandations des études qui ont été produites sur cette question. Elles tiennent également compte de l'importance d'améliorer sensiblement les conditions de travail des membres qui travaillent à l'Education des adultes et du développement important de ce secteur au cours des dernières années.

